

## UPONOR, LTD. GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des termes et conditions de cette garantie limitée (cette « Garantie Limitée »), Uponor, Ltd. (« Uponor ») garantit au propriétaire de la propriété immobilière applicable au Canada que les produits Uponor énumérés ci-dessous seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication, dans des conditions normales d'utilisation lorsqu'ils sont installés dans le cadre des applications énumérées ci-dessous.

La présente Garantie Limitée s'applique aux installations effectuées après le 1er novembre 2022.

### Champ d'application

La portée de cette Garantie Limitée est spécifique au produit et au système Smatrix Pulse, qui comprend un contrôleur intelligent sans fil, des thermostats et des dispositifs sans fil, et des kits d'extension. Le terme de cette Garantie Limitée commence à la date d'entrée en vigueur, définie comme la date à laquelle le bâtiment ou l'installation dans lequel les produits Uponor applicables sont installés est prêt à être occupé ou à être utilisé. Le terme pour les produits énumérés dans la colonne de la catégorie de produit ci-dessous sera en vigueur pour le nombre d'années indiqué dans la colonne du terme de la Garantie Limitée ci-dessous :

Nom du produit	Modèle	Durée de la garantie limitée
Contrôleur Smatrix Pulse avec module de communication	X-265 R-208	2 ans
Mini capteur Smatrix Pulse	T-161	2 ans
Thermostat numérique Smatrix Pulse	T-169	2 ans
Module relais Smatrix Pulse	M-263	2 ans
Contrôleur Smatrix Pulse avec antenne	X-265 A-265	2 ans
Module d'extension Smatrix Pulse	M-262	2 ans

Après la date d'installation, mais avant la date d'entrée en vigueur, la présente Garantie Limitée est en vigueur à condition que toutes les conditions et exclusions aient été respectées.

### Processus de réclamation et remèdes

Afin de déposer une réclamation sous les termes de cette garantie limitée, un demandeur doit envoyer une notification écrite à Uponor qu'un produit peut être défectueux dans les 30 jours de la défaillance ou du défaut suspecté et dans la période de garantie applicable par courrier de surface ou suivre la procédure décrite au lien montré ci-dessous :

Courrier de surface	Lien pour la procédure de réclamation
Uponor, Ltd. Attn: Warranty Department 6510 Kennedy Road Mississauga, Ontario L5T 2X4 Canada	<a href="https://www.uponor.com/en-ca/customer-support/warranty-claims">https://www.uponor.com/en-ca/customer-support/warranty-claims</a>

Tous les produits présumés défectueux doivent être envoyés à Uponor pour inspection et test afin de déterminer la cause de la défaillance ou du défaut allégué.

### Remèdes exclusifs

Si Uponor détermine qu'un produit identifié ci-dessus est défaillant ou est défectueux dans le cadre de cette Garantie Limitée, la responsabilité d'Uponor est limitée, au choix d'Uponor, à : émettre un remboursement du prix d'achat payé, ou réparer ou remplacer le produit défectueux.

Uponor ne paiera en aucun cas pour tout autre coût ou dépense supplémentaire, y compris mais non limité à, la perte de profits et de revenus, le transport, la relocalisation, la main d'œuvre, les réparations ou tout autre travail non approuvé associé à l'enlèvement et/ou au retour des produits défectueux, à l'installation de produits de remplacement, aux dommages à la propriété personnelle ou aux dommages résultant de la moisissure.

### Conditions et exclusions

Pour que la Garantie Limitée soit en vigueur, les produits Uponor concernés doivent être :

- Installés conformément aux instructions d'installation fournies par Uponor et par un prestataire de service professionnel ou un entrepreneur reconnu par Uponor ;
- Dans leur emplacement d'origine;
- Installés dans un environnement d'utilisation finale tel que prévu pour le produit ; et
- Installés conformément aux exigences du code du bâtiment, de la mécanique, de l'électricité ou tout autre code applicable.

En plus des conditions ci-dessus, la Garantie Limitée ne s'applique pas lorsque la défaillance du produit ou les dommages qui en résultent sont causés par :

- Une installation défectueuse;
- Un abus ou une mauvaise utilisation;
- Manipulation, stockage, test, ou utilisation non conforme au guide d'utilisation applicable d'Uponor;
- Une altération ou un dommage accidentel;
- Des composants non fabriqués ou vendus par Uponor sont utilisés avec le produit;
- Exposition à la lumière ultraviolette;
- Pannes, fluctuations, ou interruptions de l'énergie électrique ou du réseau de télécommunications;
- Force majeure, y compris mais non limité à la foudre, inondation, tornade, tremblement de terre, ou ouragan;
- Des conditions de fonctionnement anormales; ou
- Modifications ou réparations, à moins qu'elles n'aient été préalablement approuvées par écrit par un représentant autorisé d'Uponor.

Si un produit de remplacement est fourni à un demandeur dans le cadre de la présente Garantie Limitée, la durée de la Garantie Limitée pour le produit de remplacement partira de la date d'entrée en vigueur initiale du produit qui a été remplacé.

**Processus de litige de réclamation de garantie :**

Dans le cas où le demandeur et Uponor sont incapables de résoudre une réclamation par des moyens informels, le conflit sera soumis à un arbitrage final. L'arbitrage sera commencé conformément à la version en vigueur des règles d'arbitrage de l'Institut ADR du Canada Inc. ou son successeur. S'il n'est plus possible d'entamer un arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada Inc. ou selon celles de son successeur, l'arbitrage sera alors entamé conformément à la loi concernant l'arbitrage commercial dans la province ou le territoire où la perte s'est produite. Le siège de l'arbitrage sera Toronto. La langue de l'arbitrage sera l'anglais. Pour les produits vendus dans la province de Québec, le siège de l'arbitrage sera Toronto ou Montréal, et la langue sera l'anglais ou le français. L'arbitrage se déroulera devant un arbitre unique. Le droit applicable à l'arbitrage sera le droit de la province ou du territoire où la perte s'est produite.

NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, NI LE DEMANDEUR NI UPONOR N'AURONT LE DROIT D'ARBITRER DES RÉCLAMATIONS EN TANT QUE REPRÉSENTANT OU MEMBRE D'UNE ACTION COLLECTIVE, ET NI LE DEMANDEUR NI UPONOR N'AURONT LE DROIT DE JOINDRE OU DE CONSOLIDER DES RÉCLAMATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES À L'ARBITRAGE. AUCUN LITIGE NE SERA ENTAMÉ SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS D'UPONOR, SAUF DANS LES CAS DÉCRITS CI-DESSUS.

Dans la mesure où le demandeur n'est pas autrement tenu d'entamer une réclamation contre Uponor en arbitrage comme indiqué ailleurs dans cette Garantie Limitée, que ce soit en raison de la législation sur la consommation ou autrement, le demandeur accepte les termes et conditions du processus de litige de réclamation de garantie et de la Garantie Limitée, y compris les termes concernant l'arbitrage et le choix des lois, en entamant une résolution de conflit, un arbitrage ou un litige qui, en tout ou en partie, fait référence ou s'appuie sur les garanties et les conditions énoncées dans cette Garantie Limitée. En invoquant ainsi les conditions de la présente Garantie Limitée, en tout ou en partie, le demandeur accepte de suspendre toute résolution de différend, tout arbitrage ou tout litige en faveur de l'arbitrage tel que défini dans la section Processus de règlement des litiges relatifs à la garantie de la présente Garantie limitée.

**Dispositions diverses :**

Par l'accord mutuel des parties, il est expressément convenu que cette garantie limitée et toute réclamation résultant d'une rupture de contrat, d'une rupture de garantie, d'un délit ou de toute autre réclamation résultant de la vente ou de l'utilisation des produits Uponor sera régie et interprétée selon les lois de la province ou du territoire où la perte s'est produite. Il est expressément entendu que les représentants de vente autorisés d'Uponor, les distributeurs et les professionnels de la plomberie n'ont aucune autorité expresse ou implicite pour lier Uponor à tout accord ou garantie de toute sorte sans le consentement exprès et écrit d'Uponor.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST L'ÉTENDUE COMPLÈTE DES GARANTIES EXPRESSES FOURNIES PAR UPONOR, ET UPONOR, PAR LA PRÉSENTE, DÉCLINE TOUTE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT FOURNIE DANS LA PRÉSENTE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE. UPONOR DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE GARANTIE LÉGALE OU IMPLICITE D'HABITABILITÉ.

**Uponor, Ltd.**

6150 Kennedy Road  
Mississauga, ON L5T 2X4 CANADA

T 888.994.7726

F 800.638.9517

022423

SI LA PRÉSENTE CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ OU UNE PARTIE DE CELLE-CI N'EST PAS VALIDE EN DROIT, CES PARTIES INVALIDES PEUVENT ÊTRE SÉPARÉES DU RESTE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, UPONOR DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES PERTES, LES DÉPENSES, LES INCONVÉNIENTS ET LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, SECONDAIRES, PUNITIFS, ACCESSOIRES OU CONSÉQUENTIELS DÉCOULANT OU RÉSULTANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DES PRODUITS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE. LORSQUE LA LOI PROVINCIALE OU TERRITORIALE NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉQUENTIELS, LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER.

POUR PLUS DE CLARTÉ, UPONOR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR PERTE DE PROFITS, QU'IL S'AGISSE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉQUENTIELS, MÊME S'ILS SERAIENT AUTREMENT COUVERTS PAR UN TERME DE CETTE GARANTIE.

**Vos droits et la présente Garantie Limitée**

La présente Garantie Limitée vous confère des droits légaux spécifiques. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits conformément à la législation provinciale ou territoriale. De même, certaines des limitations de la présente Garantie Limitée peuvent ne pas s'appliquer dans certaines provinces ou certains territoires. Les conditions de la présente garantie limitée s'appliquent dans la mesure où la loi applicable le permet. Pour une description complète de vos droits légaux, vous devez vous référer aux lois applicables dans votre juridiction et vous pouvez souhaiter contacter un service de conseil aux consommateurs approprié.

En cas d'incohérence ou de conflit entre les versions anglaise et française de la présente Garantie Limitée, la version anglaise prévaudra.



uponor.com